



OSISKO ANNONCE LES LIVRAISONS PRÉLIMINAIRES D'ONCES D'ÉQUIVALENT D'OR POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2025 ET UNE FORTE MARGE MONÉTAIRE TRIMESTRIELLE

Montréal, 9 avril 2025 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir de fournir une mise à jour sur ses livraisons, ses produits et sa marge monétaire préliminaires pour le premier trimestre de 2025, ainsi que sur sa position de trésorerie et sa dette au 31 mars 2025. Tous les montants inclus dans ce communiqué sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU PREMIER TRIMESTRE DE 2025

Osisko a gagné 19 014 onces d'équivalent d'or attribuables¹ (« OEO ») au premier trimestre de 2025.

Osisko a enregistré des produits préliminaires, issus des redevances et des flux, de 54,9 millions de dollars durant le premier trimestre et des coûts des ventes préliminaires (excluant l'épuisement) de 1,6 million de dollars, résultant en une marge monétaire² trimestrielle d'approximativement 53,3 millions de dollars (représentant une marge monétaire trimestrielle record de 97,1 %).

Au 31 mars 2025, la position de trésorerie d'Osisko était d'environ 63,1 millions de dollars, à la suite d'un remboursement net de 19,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable de la Société au cours du premier trimestre. La facilité de crédit renouvelable d'Osisko était utilisée à hauteur d'environ 74,3 millions de dollars à la fin du mois de mars 2025, avec un montant supplémentaire de 308,2 millions de dollars pouvant être utilisé, en plus de la disposition accordéon non engagée d'un maximum de 200 millions de dollars CA.

Après la fin du trimestre, Osisko a remboursé un montant additionnel de 25,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, réduisant le solde impayé à 49,3 millions de dollars en date de ce communiqué de presse.

DÉTAILS RELATIFS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET LA WEBDIFFUSION SUR LES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2025

Osisko fournit un avis de publication des résultats du premier trimestre 2025, et les détails relatifs à la conférence téléphonique et à la webdiffusion.

Publications des résultats : Mercredi, 7 mai 2025, après la clôture des marchés

Conférence téléphonique : Jeudi, 8 mai 2025, 10:00 HE

Numéros de téléphone :
(option 1) Sans frais en Amérique du Nord : 1 (800) 717-1738
Appels locaux Montréal : 1 (514) 400-3792
Appels locaux Toronto : 1 (289) 514-5100
Appels locaux New York : 1 (646) 307-1865
ID de la conférence : 33088

Lien pour la webdiffusion : https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1713958&tp_key=482b1aae4e
(option 2)

Reprise (disponible jusqu'au dimanche 8 juin 2025 à 23:59 HE) : Sans frais en Amérique du Nord : 1 (888) 660-6264
Appels locaux Toronto : 1 (289) 819-1325
Appels locaux New York : 1 (646) 517-3975
Code d'accès : 33088#

Reprise également disponible sur notre site web au www.osiskogr.com

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse, incluant la position de trésorerie et la dette, ainsi que les produits et les coûts des ventes, n'ont pas été audités et pourraient être modifiés. Comme la Société n'a pas encore terminé ses procédures de clôture trimestrielle, l'information financière anticipée présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire, assujettie à des ajustements finaux de clôture trimestrielle et peuvent changer de façon importante.

(1) Onces d'équivalent d'or

Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. L'argent (Ag) et le cuivre provenant d'ententes de redevances et de flux ont été convertis en OEO en multipliant le nombre d'onces d'argent et de tonnes de cuivre gagnées par le prix moyen de l'argent ou du cuivre pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les redevances en trésorerie, et les autres métaux et matières premières ont été convertis en OEO en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période.

Prix moyen des métaux

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2025	2024
Or ⁽ⁱ⁾	\$2 860	\$2 070
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	\$31,88	\$23,34
Cuivre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	\$9 340	\$8 438

- (i) Prix pm par once en dollars américains selon le London Bullion Market Association.
- (ii) Prix par once en dollars américains selon le London Bullion Market Association.
- (iii) Prix par tonne en dollars américains selon le London Metal Exchange.

(2) Mesures non conformes aux IFRS

La marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits sont des mesures financières non conformes aux IFRS. La marge monétaire (en dollars) est définie par Osisko comme étant les produits moins le coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) est obtenue en divisant la marge au comptant (en dollars) par les produits.

La direction utilise la marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits pour évaluer la capacité d'Osisko à générer des flux de trésorerie positifs à partir de ses redevances, flux de métaux et autres intérêts. La direction et certains investisseurs utilisent également cette information, ainsi que des mesures déterminées conformément aux normes comptables IFRS, comme la marge brute et les flux de trésorerie d'exploitation, pour évaluer le rendement d'Osisko par rapport à ses pairs de l'industrie minière qui présentent ces mesures sur une base similaire. La marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits ne visent qu'à fournir de l'information additionnelle aux investisseurs et aux analystes et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance préparées conformément aux normes comptables IFRS. Elles n'ont pas de signification standardisée selon les normes comptables IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Un rapprochement de la marge monétaire (en milliers de dollars et en pourcentage des produits) est présenté ci-dessous :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2025	2024
Produits	54 916 \$	45 047 \$
Moins: Coût des ventes (excluant l'épuisement)	(1 619 \$)	(1 359 \$)
Marge monétaire (en dollars)	53 297 \$	43 688 \$
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	97,1 %	97,0 %

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société intermédiaire de redevances de métaux précieux axée sur les Amériques qui a commencé ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille nord-américain de plus de 185 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Portable : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, que les informations financières préliminaires peuvent être sujettes à des ajustements de fin de trimestre, la disponibilité de la disposition accordéon non engagée de la facilité de crédit. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko ou (b) l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.